



Editorial

Nathalie Monot-Senn
Pasteure

Quelle drôle d'idée de choisir être pasteur-e aujourd'hui ? Un-e pasteur-e ne donne pas juste le culte le dimanche : nous sommes aussi là pour toutes les questions que la crise sanitaire a remis d'actualité, même pour ceux qui ne croient pas en Dieu ! Quel est le sens de ce qui nous arrive ? Pourquoi la fragilité et la mort ? Comment traverser les difficultés ? Par l'expérience récente, nous réalisons que vivre reclus c'est douloureux : nous avons besoin de vivre ensemble, s'entraider et partager.

Je suis présente depuis 6 mois : mon bureau est au cœur de Penthaz, au Foyer Paroissial et j'habite Penthaz avec ma famille. Avec le contexte sanitaire j'ai essayé de faire « autrement » pour connaître les habitants, me rendre accessible et disponible : bureau, téléphone, WhatsApp professionnel. Le bouche à oreille commence à fonctionner. Même si je ne pourrai pas voir tout le monde en un mois ou deux, j'aime ces rencontres, avec des

personnes proches ou plus distantes de l'église : les plus proches me font connaître d'autres personnes ; les plus éloignées apportent un regard neuf, ouvrent les perspectives. J'imagine que c'est cela aussi mon travail de demain et après la crise. J'aimerais que les gens osent venir et qu'on parle de leur vie, ce qui les touche ou leur pose souci, qu'on trouve ensemble des solutions. Ainsi, une collègue a aidé une jeune à trouver quelqu'un pour lui donner des cours de conduite entre deux séances d'auto-école !

Nous ne sommes pas des robots, cette dernière année nous l'a fait éprouver à l'échelle mondiale et cela laissera des traces. Comment aider ? Je constate régulièrement que les enfants ont beaucoup à nous apprendre du vivre ensemble. Il y a 2000 ans, Jésus expliquait déjà à ses disciples que les adultes devraient prendre exemple sur la manière des enfants de voir le monde : ils ont confiance, ils croient que leurs

actions peuvent changer les choses, même si elles n'ont l'air que d'une goutte d'eau ; ils font aussi souvent des choses simples, simplistes diraient certains. Pourtant, je crois profondément que cette vision reste d'actualité : « je » ne peux pas changer le monde tout-e seul-e. Mais si chacun ensemble apporte sa petite goutte d'eau avec confiance ? Je suis là pour aider.

Nathalie Monot-Senn

021 331 56 44

www.penthaz.eerv.ch



Dans ce numéro

COMMUNICATIONS

Municipalité - p. 2 et 3

Liste des abréviations - p. 3

Conseil communal - p. 4 et 5

Autres communications - p. 6 et 7

SANTÉ - p. 8 et 9

ENVIRONNEMENT - p. 10 et 11

VIE LOCALE - p. 12 et 13

URBANISME - p. 14 à 17

CULTURE - COUPS DE COEUR

Ludothèque - p. 18

Bibliothèque - p. 19

INFORMATIONS - P. 20

Photographie

Journée Scoute pour l'Environnement (JSE)



Communications de la Municipalité du 22 mars 2021

Piéric Freiburghaus, syndic Transports publics régionaux

Après avoir renforcé les transports ferroviaires régionaux, le Conseil d'Etat développe l'offre en transports par bus, ceci dans le but d'un report modal plus complet sur les transports publics.

L'ouverture d'un nouveau gymnase à Bussigny présente l'opportunité de créer une nouvelle ligne de bus, n° 58 opérée par le t-l, reliant la Gare de Bussigny à Cossonay-Ville, via Villars-Ste-Croix, Mex, Vufflens-la Ville, Penthaz, la gare de Cossonay-Penthalaz. Elle desservira Penthaz Poste aux horaires scolaires.

Ce service de 18 paires de courses, soit une course par heure dans chaque sens et deux aux heures de pointe, sera en service dès août 2021. Il fonctionnera également les samedis et dimanches, ceci dès décembre 2021, avec un horaire réduit, soit un bus toutes les deux heures. Il permettra aussi le transport des élèves du secondaire vers l'établissement de Cossonay.

Cette nouvelle desserte offre aux municipalités des quatre communes PPDLV l'occasion de se pencher sur l'adaptation du service de bus qui les relie.

Plan d'affectation « Le Cheminet »

Le rapport d'examen préalable du PA Cheminet nous est parvenu en date du 8 février dernier, soit 6 mois après son envoi à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Ce document de planification fait l'objet de quelques vérifications liées aux exigences de surfaces engazonnées et de préau.

La Municipalité va, dans un premier

temps, organiser des séances d'information à l'adresse des voisins, tout en tenant compte des restrictions Covid-19.

Les commissions d'urbanisme et de mobilité seront convoquées prochainement. Tout ceci préalablement et en prévision de la mise à l'enquête publique du plan d'affectation, selon l'art. 38 LATC.

Didier Chapuis, municipal

Piscine - Camping

La date d'ouverture a été fixée au jeudi de l'Ascension 13 mai, la date de fermeture au lundi du Jeûne 20 septembre, sous réserve bien entendu des dispositions fédérales et cantonales sur la situation sanitaire.

La date d'ouverture du camping est maintenue au 1er avril avec un plan de protection adapté.

Services Sociaux

L'installation des délégués et du comité directeur de l'ARASPE aura lieu le mercredi 25 août à 18h30, le lieu reste à définir.

Pierre-André Ischi, municipal

Routes

Une bonne nouvelle concernant les subventions pour la Route de Lausanne : nous venons de recevoir de la DGMR, en date du 11 mars 2021, la subvention concernant le bruit routier de CHF 42'646,25.

Si on y ajoute la subvention pour les routes de CHF 456'100.- et l'ECA de CHF 54'798.-, on arrive à un total de CHF 553'544.25 pour un préavis de CHF 3'085'500.-.

Concernant les travaux de la Route de la Gare, tout se passe bien et sauf imprévu, nous devrions les terminer vers le 15 mai.

Yves Jauner, municipal

AJERCO

La prochaine assemblée aura lieu le 6 mai 2021. Un préavis modifiant les statuts sera présenté afin de modifier la composition des délégués au conseil intercommunal, en intégrant des délégués de l'exécutif et du législatif.

ASICoPe

La prochaine assemblée aura lieu le 31 mars 2021. Un préavis sera présenté pour l'adhésion des communes de Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, L'Isle, Mauraz et Mont-la-Ville.

ASIVenoge

La prochaine assemblée aura lieu le 31 mars 2021. Un préavis sera présenté pour le crédit d'étude des nouveaux bâtiments sur les parcelles 109 et 688 de Penthaz.

Divers

Les installations des associations AS-PIC, ASICoPe et AJERCO auront lieu le 24 août 2021 à Cossonay.

L'installation de l'association SDIS aura lieu le 25 août à Cossonay.

L'installation de l'association ORPC Echallens aura lieu le 31 août.

L'installation de l'association l'ASIVenoge aura lieu le 21 septembre.

Les délégués resteront membres jusqu'à la date d'installation des associations.

Il faudra, avant les installations de ces associations, transmettre au président les noms des intéressés à rejoindre les conseils intercommunaux ainsi que les codir.

Yvan Rochat, municipal

Informations

Quelques informations concernant la Maison de Ville

- Mise à l'enquête dans la F.A.O. du 18 décembre 2020 au 28 janvier 2021 (quelques visites du dossier, pas d'opposition).
- Retour de la CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) le 24 février 2021.
- Soumissions (expéditions – visites du bâtiment – retour des soumissions et choix des entreprises). Le permis de construire a été délivré le 15.03.2021.
- Début des travaux dans la seconde moitié du mois d'avril 2021.
- L'annonce relative à la recherche d'un tenancier pour la Maison de Ville est parue dans l'Echo du Gros-de-Vaud, Le Journal de la région de Cossonay, le journal des restaurateurs ainsi que sur le site de Gastrovaud.

Liste des abréviations

- ADCV** : Association de Communes Vaudoises
- AIEE** : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
- AJERCO** : Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay
- ARASPE** : Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens
- ARCAM** : Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges
- ARGdV** : Association régionale du Gros-de-Vaud
- ASICoPe** : Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs (13 communes)
- ASICOVV** : Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge
- ASIVenoge** : Association scolaire intercommunale de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville
- ASPIC** : Association intercommunale de la piscine des Chavannes
- Coord21** : Collectivités pour un développement durable
- CSR** : Centre social régional
- DGMR** : Direction générale de la mobilité et des routes
- DGTL** : Direction générale du territoire et du logement
- GIP** : Groupement Indépendant Penthalaz
- GSVS** : Groupe Socialiste, Verts & sympathisants
- LAT** : Loi sur l'aménagement du territoire
- LATC** : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du Canton de Vaud
- LHand** : Loi sur l'égalité pour les handicapés
- ORPCI** : Organisation Régionale de la Protection civile
- PCI** : Protection civile
- PA** : Plan d'affectation
- PLR** : Parti Libéral Radical
- PPA** : Plan partiel d'affectation
- PPDLV** : Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars
- RIE III** : Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
- SDA** : Surfaces d'assolement
- SDIS** : Service de défense incendie et de secours
- UCV** : Union des communes vaudoises

Conseil communal du 22 mars 2021

Sylvette Grandchamp

40 conseillères et conseillers étaient présents à cette première séance de l'année. Elle a débuté par une présentation de la maison Verzone Woods Architectes en charge du projet de « l'image directrice du centre de localité » qui faisait l'objet du seul préavis à l'ordre du jour.

Préavis municipal n° 2021-47 relatif à « l'image directrice du centre de localité »

C'est un préavis attendu de tous les protagonistes de la démarche participative, non contraignant pour la municipalité, rassemblant dans un même document, l'ensemble des réflexions, des désirs des citoyens face à la faisabilité tant économique que pratique du développement du centre de localité.

Ce travail a débuté en 2012 suite à une interpellation d'un groupe de citoyens actifs composé principalement de conseillers communaux, auprès de la Municipalité sur le devenir du Centre de localité. La réalisation d'un centre commercial proche de la gare, a modifié l'équilibre entre les divers quartiers et prétérité la vitalité du centre géographique et principal, à vocation commerciale et administrative.

En 2015, la Municipalité a mandaté l'association Equiterre pour conduire une démarche participative. Des ateliers invitant les citoyens à se projeter, à exprimer les services et activités qu'ils souhaitaient trouver au centre du village, quels itinéraires de mobilité douce et par quels moyens relier les différents quartiers (périmètre allant de l'EMS La Venoge au Sud-Est au collège du Cheminet au Nord-Ouest)

ont rencontré un grand succès.

Les résultats des deux premiers ateliers ont été spatialisés en trois scénarios d'urbanisme par un bureau d'architecte et présentés en 2018 après avoir dû intégrer de nouvelles exigences en matière de constructions scolaires.

Il en ressort la volonté d'une tranquillisation du centre, par la création d'une zone 20, la maîtrise du trafic lié à l'école, la création d'espaces publics appropriables, végétalisés et de qualité, l'implantation de services et de commerces de proximité, tout comme des continuités piétonnes sur un plus large périmètre.

Le projet a donc été développé durant la législature par le bureau Verzone Woods Architectes, associé à plusieurs partenaires dans le secteur de la mobilité et sur le plan économique pour la faisabilité.

Il en est né un document synthétisant les réflexions menées par les autorités communales et la population sur le centre de localité de Penthelaz au cours des cinq dernières années.

Fin 2019, restitution de « l'image directrice du centre de localité » à la population. Les impératifs tant financiers que d'aménagement du territoire et d'environnement sont autant de difficultés à intégrer aux préférences exprimées par la population sur le résultat final.

Le rapport s'organise en quatre volets dont les objectifs sont : la mise en perspective, le diagnostic, la vision et la stratégie sectorielle, la faisabilité économique et le plan d'actions.

A ce stade du projet, seul un aperçu d'un ordre de grandeur des coûts, aussi exhaustif et précis que possible, peut être présenté. Les montants sont des approximations qui devront être progressivement affinées au

cours des prochaines démarches et se montent à environ 41 millions de francs. Le projet scolaire n'a pas été intégré aux réflexions car il est sous la responsabilité de l'ASIVENoge et que son financement sera principalement à la charge de la dite association. A ce jour, la municipalité envisage un partenariat public/privé pour le financement de ce projet.

En raison de l'envergure des aménagements et des impératifs scolaires régionaux, la concrétisation de l'image directrice du centre de localité est envisagée en 4 phases, la première touchant à son terme avec l'extension de l'EMS. La prochaine concernera la réalisation des équipements scolaires et sportifs pour 2024-2025 ; puis la réalisation de la Place Centrale par son urbanisation et la création du parking souterrain entre 2025-2030 ; et enfin, pour terminer, à l'horizon 2030-2035 avec le réaménagement du parvis du Verger.

Les commissions d'urbanisme et de mobilité sont enthousiastes du fait que la municipalité dispose d'une vision à long terme du développement du centre de la localité ce qui permettra de pouvoir anticiper et planifier les projets de manière cohérente. Si les lignes directrices et principes d'aménagement sont les éléments centraux de ce document et permettront de guider de manière pérenne la municipalité tout au long de l'évolution du centre de la localité sur le long terme, les plans et les esquisses servent en revanche à fixer des intentions et seront amenés à évoluer avec l'avancement du projet en faisant l'objet de validations ultérieures.

La commission a doré et déjà soulevé la problématique d'accès aux véhicules de grande taille en provenance du sud de la route de la Gare pouvant desservir l'EMS et la future COOP sur la route de la Vuy, compte tenu de la suppression du rond-point.

Sujet qui a amené une remarque d'un membre du conseil, regrettant que le bureau chargé de l'étude de la mobilité n'ait pas tenu compte de ce point qui cause un vrai problème dans la réalité et la faisabilité de ce projet. Par ailleurs, l'accès au parking souterrain prévu à la place Centrale, tout comme les possibilités de stationnement extérieur lors de manifestations, devront être affinés.

Les commissions soutiennent l'idée d'inclure la population, sous forme de petits groupes de travail ou de collectifs, pour le développement d'activités, que ce soit sociales, commerciales ou autres, lorsque ceci sera approprié et propose de relayer, via le journal Le Cancanier, ce qui va émerger de la démarche participative par la suite. Elles proposent également un amendement aux conclusions du présent préavis (point 2d) : « inclure les commissions compétentes dans les réflexions qui amèneront au réaménagement du centre de la localité », ceci afin de pouvoir anticiper et non subir les mutations à venir. Amendement qui a été accepté par le Conseil.

Un conseiller a fait part de son inquiétude sur un petit point mais qui, de par sa localisation centrale, revêt la plus haute importance puisqu'il s'agit de la villa située au centre du projet, pour laquelle une compensation identique devra être trouvée. Ceci paraît compliqué à Penthalaz.

Une autre remarque de la part d'une conseillère qui regrette que l'éco-point de la Place Centrale soit supprimé du projet et que cela engendrera des difficultés pour les personnes non motorisées pour le tri et l'élimination de leurs déchets. Elle interpelle la municipalité pour qu'elle trouve une solution à ce problème.

Pour conclure, l'image directrice n'a pas de valeur légale ni contraignante. C'est un document de référence et un

programme d'actions pour l'autorité communale. Cette étude du centre de la localité sera traduite dans la nouvelle version du plan d'affectation communal en cours de révision.

Ce dernier point a conduit à un second amendement aux conclusions du préavis de la part d'un conseiller qui a demandé la suppression de l'article 2 C qui chargeait la municipalité d'entreprendre des démarches foncières, les planifications et les coordinations, ainsi que les études complémentaires en vue du réaménagement du centre de la localité et de la mise en valeur des bien-fonds. Cet amendement a été accepté par le conseil.

Finalement, le préavis amendé a été accepté à une large majorité reflétant l'enthousiasme et la satisfaction des conseillères et conseillers de l'image directrice ainsi développée.

Divers

Un dernier point figurait à l'ordre du jour, il s'agissait d'une interpellation de M. Eloi Contesse à la Municipalité concernant la charte des jardins. Cette charte n'est pas une norme imposée mais un ensemble de bonnes pratiques, et un outil de sensibilisation. En la signant, les communes montrent à leurs habitant-e-s leur engagement concret en faveur du développement durable et leur proposent de suivre l'un des 10 gestes recommandés par la charte. Cette interpellation ayant été soutenue par plus de 5 membres du conseil, la municipalité se positionnera lors du prochain conseil. Voici le lien permettant de prendre connaissance de cette charte : <https://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins>.

Dans les divers, une commission a été nommée pour le terrain de foot.

La Municipalité, suite à la demande d'un conseiller, reverra les conditions

d'utilisation de la salle du Cheminet. Le club de tennis de table, malgré un courrier adressé à la Municipalité fin février, n'a toujours pas eu l'autorisation de reprendre ses entraînements pour les enfants depuis le mois de novembre.

Un petit toit pour couvrir le panneau d'affichage libre devant le Verger, ainsi qu'une remise en état approfondie du terrain de pétanque de la place de jeux de l'ancien cimetière, ont également été demandés.

Madame la Présidente clôt le conseil à 21h57 après avoir félicité et remercié les personnes élues pour la prochaine législature ainsi que les deux candidats au 2ème tour de la municipalité.

Prochaines échéances :

- Dimanche 25.4.2021 et 16.5.2021 : élection du Syndic
- Assermentation des autorités 8.6.2021
- Prochain conseil le 14.6.2021

Achat de sacs de compost

Afin de récompenser vos efforts de valorisation des résidus organiques et toujours soucieuse de l'environnement et du développement durable, la Commune de Penthalaz, vous propose, en partenariat avec l'entreprise Ecorecyclage SA à Lavigny, l'achat, à un tarif avantageux, de sacs de compost soit :

Fr. 5.-- par sac de 25 litres (au lieu de Fr. 6.15)

Fr. 8.-- par sac de 40 litres (au lieu de Fr. 10.25)

Le compost a les avantages suivants :

- nourrit le milieu vivant
- facilite le travail du sol
- économise l'arrosage et l'apport d'engrais
- stimule les défenses naturelles des plantes
- améliore la structure et l'aération du sol

Type d'application :

- pour un jardin sans désherbage, étaler entre 2 à 3 cm de compost humidifié en surface, tasser légèrement, et couvrir avec un filet contre les oiseaux
- comme engrais « toutes cultures »

Pour profiter de cette offre, il vous suffit de remplir le coupon ci-dessous, de le déposer à l'administration communale ou de l'envoyer par courriel à :

administration@penthalaz.ch d'ici au **3 mai 2021**, dernier délai, et de payer d'avance sur le numéro IBAN CH05 0900 0000 1000 4556 5, PostFinance, Commune de Penthalaz, Bourse communale, Case postale 12, 1305 Penthalaz.

Cette offre est unique et s'adresse aux particuliers. Vous pourrez, par la suite, adresser votre commande directement auprès d'Ecorecyclage SA à Lavigny.

Pour plus de conseils, vous pouvez contacter, par courriel, l'entreprise Ecorecyclage SA à info@ecorecyclage.ch.

Prénom, nom :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de sacs : 25 litres / 40 litres / Total : Fr.

Date : / Signature :

Mise de bois

La mise de bois de feu aura lieu :

**le 1er mai dès 9h30,
à l'ancienne décharge, du Bas-des-Monts.**

La Municipalité mettra en vente env. 90 stères de foyard. La Commune propose le sciage et la livraison en vrac pour le prix de CHF 55.- / stère en sus du prix misé.



Nouveau magasin Coop : ouverture le 4 août

Afin de laisser place aux travaux engagés, le magasin Coop de Penthalmaz Village a fermé ses portes momentanément en juin 2018. Un point de vente entièrement neuf ouvrira dès le 4 août à cet emplacement, Route de la Vuy 1, dans le bâtiment accueillant la Fondation EMS La Venoge. Pour ce faire, une équipe de huit personnes sera constituée.

Pour ériger ce nouvel espace de vente de 290 m², Coop a investi 1,7 million de francs. Il sera doté du dernier concept

d'aménagement, de présentation et de décoration des magasins Coop. L'espace fruits et légumes sera installé dans un esprit place de marché, tandis que le coin boulangerie, proposant du pain frais jusqu'à la fermeture, bénéficiera d'une atmosphère à la décoration authentique et chaleureuse.

Côté développement durable, le point de vente est entièrement réalisé selon les normes Minergie. A noter que le chauf-

fage des lieux sera alimenté par la récupération des rejets thermiques du froid commercial. Un appoint sera assuré par l'installation collective du bâtiment.



Une application pour Penthalmaz

La Municipalité poursuit les tests de l'application My Local Services qui permet à chaque citoyen de suivre l'actualité locale, **et désormais, d'accéder directement aux dates de ramassage des crus-cuits et de contacter l'administration.** Pour en profiter, il suffit de télécharger l'application sur votre téléphone mobile (Google Play ou App Store).

Si vous êtes commerçant à Penthalmaz :

Vous pouvez enregistrer votre activité directement depuis l'application, onglet «Avis», puis en sélectionnant «Enregistrer mon activité». Une fois les champs renseignés, la Commune validera votre inscription dans l'annuaire.

Cabine à livres

Corinne Rime

C'est à moi que revient le privilège de vous parler de notre cabine d'échange à la place de jeux de l'ancien cimetière. En effet, voilà 3 ans maintenant que je m'occupe de ce lieu qui consiste à échanger ses livres pour d'autres ouvrages. Ainsi, lorsque vous déposez un livre, vous le partagez avec d'autres personnes. Il est également possible d'y déposer des jeux, des DVD, de petites décorations, des livres pour adultes et enfants, le tout en bon état bien entendu.

La cabine est inscrite sur le site www.la-nuitdelalecture.ch qui répertorie toutes celles présentes dans le canton. COVID oblige, chaque nouveau livre est placé

durant 72 heures sur mon balcon avant d'être mis à disposition. La cabine est d'ailleurs nettoyée et désinfectée régulièrement.

Cette activité m'a permis de faire de très belles rencontres et j'en profite pour remercier toutes les personnes qui pensent à m'apporter de grande quantité de livres à mon domicile, ce qui me permet de réguler le débit et faire en sorte que vous profitiez régulièrement de nouveautés.

Vous avez la possibilité de me suivre sur Facebook où je poste des photos de la cabine, afin de montrer ce qui s'y trouve. Pour les grandes quantités vous pouvez

m'écrire sur la page et amener chez moi.

Je tenais à remercier les cancaniers pour leurs témoignages de reconnaissance et pour la bienveillance générale envers cet espace.

Je vous souhaite de bonnes lectures et de belles découvertes.

Alliance entre la Polyclinique de la Venoge et l'EHC

Polyclinique de la Venoge

Après un an d'étroite collaboration, l'Ensemble Hospitalier de la Côte et la Polyclinique de la Venoge renforcent leur coopération.

Située en plein cœur de Penthalaz, la polyclinique poursuit son offre de permanence médicale 7j/7 en médecine d'urgence avec ou sans rendez-vous. Elle propose également :

- des consultations de médecine générale et de famille avec les Dre Alix Aubert, Dr Ricardo Feijão, Dr Laurent Fuzat, Dr Boniface Giffo et Dre Marie Orbegozo,
- une consultation d'orthopédie avec le Dr Nicolas Rueff,
- une consultation de gynécologie sera prochainement proposée.

Dotée d'un plateau technique, elle possède une radiologie conventionnelle et un laboratoire d'analyses médicales. La Polyclinique de la Venoge est joignable au 021 821 14 14 et par email cm-polivenoge@ehc.vd.ch.

Plus d'informations sur :
www.ehc-vd.ch/polyclinique-venoge



Soutien aux proches aidants

Fondation Pro-XY

En Suisse, près de 20% de la population est proche aidante, dont 60% en plus d'une activité professionnelle. Le temps consacré à un proche impacte l'équilibre entre sphère professionnelle et privée. Pour les soutenir, la fondation Pro-XY, active dans le Gros-de-Vaud depuis 2010, leur propose du conseil et de la relève auprès de leurs proches aidés sous la forme de présences, d'accompagnement, de préparation et prise de repas, de sorties et de veilles.

Le proche aidé vit un temps de partage centré sur lui et à son rythme. Le proche aidant peut ainsi se ressourcer en sachant que son proche vit un bon moment. Cela contribue à un équilibre dans leur relation et favorise un maintien à domicile de qualité.

Pour qui ?

Vous avez la charge d'un proche, parent,

ami ou voisin en âge AVS et avez besoin d'être soulagé, l'antenne du Gros-de-Vaud vous propose l'aide nécessaire durant quelques heures au rythme de vos besoins.

Par qui ?

16 intervenants, habitant le Gros-de-Vaud, encadrés par une coordinatrice régionale, ont à cœur de consacrer du temps pour accompagner les personnes. Leur expérience et leur empathie donnent vie aux présences auprès des proches aidés. Formés en interne, ils agissent de manière professionnelle en respectant les spécificités de chacune, tant sur le plan physique et émotionnel, que sur le plan spirituel, culturel et social.

Comment faire appel à Pro-XY ?

Il suffit d'appeler la coordinatrice régionale (079 963 51 83). Elle sera à l'écoute

de vos soucis et attentes et réfléchira avec vous et votre proche aux solutions possibles, en collaboration avec les autres organismes de maintien à domicile.

Combien ?

Les bénéficiaires participent à raison de 22.-frs/heure de jour et de 38.- frs/heure de nuit. Les dons et subventions faits à la fondation couvrent la différence avec le coût réel de la prestation.

La coordinatrice se tient à votre disposition pour vous informer sur les aides cantonales à disposition.

Contact - Fondation Pro-XY
Antenne Gros-de-Vaud
Helen Strautmänn-McCourt
079 963 51 83
grodevaud@pro-xy.ch
www.pro-xy.ch

First responders

Fondation first responders

Les First Responders : réseau d'intervenants de proximité pour augmenter le taux de survie en cas d'arrêt cardio-respiratoire

En Suisse, on dénombre entre 6'000 et 8'000 arrêts cardio-respiratoire (ACR) ce qui correspond à un incident toute les 70 à 90 minutes. Dans le canton de Vaud, chaque jour, 2 personnes sont victimes d'un ACR nécessitant une réanimation immédiate par des secouristes professionnels ou non. Selon les connaissances actuelles, à chaque minute qui s'écoule après le début d'un ACR, les chances de survie du patient diminuent d'environ 10%. Actuellement, seule 1 personne sur 20 survit.

Pour que le décès ne soit pas la seule issue, chaque minute compte pour effectuer les actions et gestes qui sauvent : identifier l'ACR, appeler la centrale d'appels sanitaires urgents 144, débiter sans délai un massage cardiaque, administrer dès que

possible un choc électrique (défibrillation si indiquée) à l'aide d'un défibrillateur puis poursuivre les soins avancés en milieu hospitalier.

Le réseau de First responders (FR), dont l'engagement est basé sur la proximité géographique et le bénévolat, permet de gagner de précieuses minutes et ainsi de sauver des vies.

Plus d'informations sur le site :
<https://fondation-first-responders.ch>

Moustique tigre

Pourquoi le moustique tigre est-il indésirable ?
L'arrivée du moustique tigre présente des désagréments et un risque sanitaire potentiel

Désagréments : agressif, diurne et grégaire, le moustique tigre est capable de piquer plusieurs fois de suite la même personne. Il se déplace peu, pique de jour et peut se regrouper en nuées très gênantes lors de repas ou de réunions en plein air.

Risque potentiel : une fois que le moustique est devenu endémique, le risque existe qu'il serve de vecteur à des maladies tropicales comme la dengue, la maladie à virus zika et le chikungunya. En Suisse, chaque année, quelques voyageurs ramènent certaines de ces maladies. Lorsque le moustique tigre est présent et pour éviter qu'une personne infectée ne devienne un foyer actif, les environs immédiats font l'objet d'un traitement.

C'est pourquoi, bien que le risque sanitaire soit encore minime dans le canton, il est essentiel de signaler toute apparition du moustique mais aussi toute fièvre ou symptôme suspect au retour d'un pays à risque.

1 - Ne l'invitons pas à l'apéro

Pour ne pas inviter cet hôte indésirable, nous pouvons le priver de son gîte en vidant/supprimant les petites collections d'eau (cou-

nelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs, récipients abandonnés non couverts...).

2 - Repérons-le

Le moustique tigre est visuellement différent de nos moustiques endémiques : très petit, à rayures blanches et noires sur les pattes, il a une ligne blanche qui traverse le thorax. Son vol est lent et silencieux.

Un petit voyageur : il a un très petit périmètre de vol. Pour se déplacer, il prend les transports en commun et motorisés (camions, voiture). C'est une bonne chose car nos efforts de surveillance et de lutte sont efficaces directement chez nous et chez nos voisins.

Un moustique urbain, amateur de petites collections d'eau : les coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs, gouttières sont son gîte. Il se reproduit dans très peu d'eau, env. 1 cm de profondeur (mais pas sur les bords d'étangs), de préférence en milieu urbain et suburbain.

3 - Signalons-le

Un moustique repéré doit aussitôt être signalé aux autorités qui se chargeront de la lutte biologique contre les larves.

Vous pensez l'avoir vu ? Si c'est le cas, vous êtes invité à le notifier sur le site www.moustiques-suisse.ch avec une photo de bonne qualité et si possible d'envoyer par la poste un

spécimen bien protégé pour éviter l'écrasement. Cela permettra l'identification formelle par les experts.

Merci de contribuer à lui rendre l'installation difficile chez nous.

Plus d'informations sur :
www.vd.ch/moustique-tigre





En 2020 toutes les exigences légales ont été respectées

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuses* et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours, de la ressource jusqu'au robinet. Au total, en 2020, 3'143 échantillons ont été prélevés et 37'006 analyses ont été effectuées par notre laboratoire accrédité.

Les analyses microbiologiques ont révélé 18 non-conformités mineures, c'est-à-dire sans risque pour la santé. Lors d'un second prélèvement, ces non-conformités n'ont pas été confirmées.

La qualité de l'eau pour les paramètres physico-chimiques a été en tout point conforme aux exigences légales. Des analyses sur les micropolluants (pesticides, médicaments et divers autres composés) ont été effectuées soit par notre laboratoire, soit par un laboratoire externe. Pour l'eau distribuée par le Service de l'eau de Lausanne, les résultats de toutes les analyses effectuées donnent des valeurs inférieures aux seuils admissibles.

* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD).

En savoir plus sur la provenance de votre eau...

Le Service de l'eau de Lausanne fournit de l'eau potable à la commune de Penthaz.

Cette eau provient du lac Léman (réservoir de Crissier) et des sources de Prévondavaux situées sur les communes de La Chaux et de Chevilly.

En 2020, les résultats des analyses effectuées sur ces mêmes sources montrent un dépassement de la norme en vigueur pour un des 9 métabolites du chlorothalonil. Les sources en question ont été mises hors service depuis le 12 mars 2020.

L'eau du Léman est traitée par filtration sur sable à l'usine de Saint-Sulpice.

Quelle que soit sa provenance, l'eau est désinfectée par une légère chloration.

La nuit est belle ! – 21 mai 2021

Fête de la Nature

Le vendredi 21 mai 2021, Penthalaz participera à la deuxième édition de « La nuit est belle ! » ; en éteignant son éclairage public pour une nuit.

Après l'observation des astres, fil rouge de l'opération en 2019, c'est la biodiversité nocturne qui sera mise en avant. Une date qui n'a pas été choisie par hasard pour sa lune 3/4 pleine, au cœur du printemps, réunissant des conditions favorables à l'observation et à l'écoute de la faune crépusculaire.

Ferons-nous mieux qu'en 2019 où la première édition avait déjà embarqué 152 communes et comptabilisé plus de 60 animations sur tout le territoire transfrontalier ? Nous en

faisons le pari ! Mais cela ne peut se faire sans vous ! Vous avez été nombreux à nous faire remarquer que la lumière était encore bien présente sur le territoire.

Alors, le 21 mai, éteignez-vous aussi vos lumières, profitez des nombreuses animations qui seront proposées sur le territoire, profitez de cette nuit de printemps pour renouer avec la douceur d'une soirée de printemps et dites-vous que décidément, la nuit est belle !

**la
nuit²⁰²¹
est
belle!**

Retrouver toutes les
informations sur :
www.lanuitestbelle.org

Initiatives Coup de balai

Deux initiatives Coup de balai ont déjà été organisées en 2021.

La première, le 24 février, a rassemblé parents et enfants pour une action à travers le village de Penthalaz et ses abords, sous la supervision de M. David Corcuff, adjoint des services extérieurs.

La seconde, le 27 mars, a été organisée à l'occasion de la Journée Scoute pour l'Environnement (JSE), qui s'est concentrée sur les déchets aux abords de la Venoge.

La Municipalité remercie chaleureusement tous les participant-e-s à ses initiatives et les citoyens qui s'impliquent volontairement dans le ramassage des déchets sauvages à Penthalaz.



Vision : Nathalie Cevey

Henri-Robert Borgeaud

Riche patrimoine que le nôtre. Mais comment vit-il en 2021, une époque tiraillée entre « tout numérique » et globalisation, versus local, durable et traditions. L'association des Paysannes vaudoises est emblématique de ce dilemme, et c'est pour faire connaissance avec leurs valeurs et activités que je suis allé à la rencontre de Mme Nathalie Cevey.

Quel lien avez-vous avec le monde de la paysannerie, puis plus particulièrement avec l'Association des Paysannes vaudoises de Penthaz ?

Issue d'une famille de 4 enfants, j'ai grandi à Lyon, pays de gastronomie et de produits de terroir, mais je n'ai eu aucun lien direct avec le monde paysan. C'est plus tard, lors de mon arrivée à Penthaz il y a 12 ans, que j'ai fait connaissance de l'Association des Paysannes vaudoises. Je cherchais une manière de m'intégrer au village et c'est par le biais d'une amie que j'ai rejoint ce groupe de femme dont les valeurs et activités me parlaient.

Ces activités et valeurs, quelles sont-elles ?

Les Paysannes Vaudoises ont une longue histoire, le mouvement trouvant son origine en 1918 du côté de Moudon. En ces temps de guerre, le but était de défendre les intérêts des paysannes desservant les marchés, faire face à la raréfaction et la cherté de produits tout en luttant contre le marché gris et ses entremetteurs. Dès 1930, l'association se préoccupe de formation professionnelle et met sur pieds l'apprentissage ménager rural. Pendant les années de mobilisation, elle sert également de plateforme d'entraide palliant au mieux l'absence des hommes lors des récoltes.

Les conditions de vie se sont considérablement modernisées, mais au fil des ans, en véritables ambassadrices du monde agricole, les membres de l'APV sont restées les gardiennes du savoir-faire et du savoir être de nos régions. Favoriser le rapprochement et la compréhension entre les milieux citadins et ruraux, encourager l'esprit de solidarité et d'entraide entre ses membres, leur offrir une formation continue et culturelle telles sont encore aujourd'hui les valeurs cardinales de l'Association des Paysannes vaudoises. La transmission des savoirs est une motivation centrale à la mise sur pieds de nombreux cours, mais si l'association s'est depuis longtemps ouverte aux non paysannes, les cours restent fermés aux hommes.

Comment est organisé le mouvement ?

Forte d'environ 7000 membres, l'APV s'appuie sur un comité cantonal chapeautant l'activité de 10 régions, elles même subdivisées en 73 groupes. Faisant partie de la région Venoge, le groupe APV Cossonay & Penthaz réunit une cinquantaine de membres avec un comité de 5 personnes dont je suis la secrétaire. Un groupe qui a fêté ses 80 ans en 2018 et qui, vous le noterez, n'entretient pas de schisme entre notre village et son ancien chef-lieu.

Et qu'en est-il des activités ?

A l'échelon cantonal, elles sont proposées et mises sur pieds par cinq commissions transversales.

La commission culinaire s'occupe de promouvoir les produits du terroir dans leur saisonnalité ainsi que l'organisation de cours et la diffusion de recettes. La commission créatrice propose essentiellement des cours de couture et la création d'objets ou d'habits. La commission des exploitantes s'emploie à défendre la production indigène et de faire le lien ville-campagne par l'édition bisannuelle de la « Feuille de chou » alors que celle dite « Promotion et communication » relaie l'information sur les réseaux sociaux et le site internet. La commission activités et loisirs, en collaboration avec les groupes, est en charge d'organiser des sorties à pieds ou à skis accessibles à toutes.

Je crois savoir que vous avez des activités de services.

Oui, et il faut distinguer l'activité de la boutique Terre Vaudoise de Lausanne qui vend des produits régionaux, un service traiteur 100% local et un service d'entraide, d'avec celle des groupes qui proposent bénévolement leurs services pour des manifestations telles par exemple le buffet du marché du Groupe des Artisans Amateurs de Penthaz.

L'APV est membre de l'Union suisse des Paysannes et des Femmes rurales qui prend clairement position sur des sujets tels la politique agricole, le droit de vote des femmes, l'initiative pour une eau potable propre, qu'en est-il au niveau des régions ou des groupes ?

En tant qu'APV, nous n'avons pas d'engagement politique, nous ne sommes pas un relai et n'avons pas d'action militante. Nous sommes et restons dans le domaine du loisir et de la détente.

Est-ce aujourd'hui un mouvement en croissance ou au contraire un mouvement à la recherche d'un souffle nouveau ?

L'Association des Paysannes vaudoises prend part aux cérémonies marquant la vie du village, mais aussi des familles. Or cette vie rurale n'est plus ce qu'elle était, les gens n'ont plus le temps, se connaissent moins, ne partagent plus forcément les mêmes traditions. Mais même si les engagements sont moins nombreux, nous restons bel et bien actives et dynamiques.

Reste que pour le profane, l'image des Paysannes Vaudoises est liée au costume traditionnel, voire au chant « Amitié et Patrie ».

Oui, et c'est réducteur. L'essence de notre mouvement va bien au-delà de ces signes extérieurs. Mais nous ne les renions pas, ils sont des éléments forts de notre ADN et nous sommes fières des valeurs et coutumes qu'ils expriment. Nous avons un grand respect pour notre costume.

Un souhait ?

Que ce beau mouvement perdure, sache se renouveler, se réinventer sans perdre ce qui fait son identité et donne sens à son action. Que régulièrement de nouvelles jeunes femmes nous rejoignent pour continuer à faire vivre nos traditions et partager amitié et savoir-faire.

Pour en savoir plus :

<https://paysannesvaudoises.ch>
Groupe Cossonay & Penthaz :
www.apvcossonay.sitew.ch



Indépendance vaudoise du 24 janvier Action Papet en faveurs des aînés

La Municipalité

Le groupe « Soleil d'automne », aujourd'hui disparu par manque de relève, organisait un traditionnel repas « papet vaudois » afin de commémorer l'Indépendance proclamée en 1798.

La situation sanitaire Covid-19 et les mesures liées n'ont pas permis le partage d'un moment convivial. Sensibles au besoin d'offrir aux aînées et aînés des communes de Daillens, Penthalaz et Penthaz l'occasion de quelque réjouissance, la livraison à domicile d'un repas

« papet vaudois et saucisse aux choux », leur a été proposée. Cette action a reçu un excellent accueil, puisque près de 310 personnes habitant notre Commune ont répondu favorablement à cette initiative.

Le personnel communal, deux bénévoles et la Municipalité s'étaient chargés du transport des repas confectionnés par le restaurant Ô Bureau, sis à Venoge Parc.



Le FC Venoge face à plein d'incertitudes

Bernard Morel

Depuis le mois de mars 2020, les clubs de sports collectifs vivent une situation compliquée : compétitions arrêtées, entraînements longtemps interdits, aucune rentrée financière malgré des charges à assumer.

Comme beaucoup, les dirigeants du FC Venoge sont confrontés à cette situation pleine d'incertitudes. « On se pose beaucoup de question et on ressent tout à la fois de la frustration et de l'inquiétude, relève Sébastien Anger, président du club. Heureusement il y a aussi quelques satisfactions. »

Sébastien Anger développe tout ce que le club a vécu ces derniers mois. « Sur le plan sportif, il y a de la frustration de ne pas pouvoir jouer, c'est clair. Je pense en particulier à notre deuxième équipe, actuellement deuxième de son groupe en quatrième ligue. On ne sait pas si le championnat pourra être mené à son terme et quel règlement serait appliqué si ce ne serait pas le cas. Il y a fort à parier que dans cette situation, seul le premier de groupe aurait le droit de jouer la promotion. Concernant notre première équipe, c'est un peu différent. Nous occupons

une place au milieu du classement plutôt satisfaisante compte tenu du renouvellement de l'équipe, mais si le championnat reprend, la relégation peut encore nous guetter. Les séniors se retrouvent pour s'entraîner selon les règles sanitaires en vigueur, mais quand les matches pourront-ils reprendre? Heureusement, nos effectifs restent stables. »

Les satisfactions viennent surtout du fait que les juniors peuvent à nouveau jouer des matches. « Dès la reprise des entraînements, nous avons vu un grand enthousiasme chez nos jeunes, se réjouit Sébastien Anger. On a senti qu'ils avaient un grand plaisir à se retrouver. Bien sûr, les matches sont strictement à huis-clos, mais au moins les enfants peuvent jouer et c'est le plus important. »

Les incertitudes qui amènent le plus de questions relèvent du domaine financier. « Quand tout s'est arrêté en mars 2020, nous pouvions voir venir, explique le président du FC Venoge. Peu de temps avant le confinement, nous avons pu faire notre repas de soutien qui nous a laissé un joli bénéfice. Le souper loisirs du mois de novembre précédent avait également eu du succès. Maintenant, la situation est

plus difficile. Car nous avons des charges sans la moindre recette pour remplir la caisse du club. Cet hiver, ni notre souper loisirs ni notre repas de soutien n'ont pu avoir lieu. Rien non plus du côté de la buvette. Nous nous efforçons de rester serein, ce qui n'empêche pas qu'une certaine inquiétude pointe. » Sébastien Anger ajoute une autre incertitude : « J'espère que cette période ne nous fera pas perdre trop de personnes parmi l'équipe dirigeante. Deux des membres du comité se sont déjà annoncés partants et ça ne va pas être simple de les remplacer. Quand nous pourrons enfin reprendre toutes nos activités, est-ce que les gens auront envie de réengager? » Et de conclure : « Nous aimerions bien avoir des perspectives car cette année, le FC Venoge fête ses 20 ans. »

Une image directrice pour redynamiser le centre de localité : fruit de la démarche participative

La Municipalité

QUELQUES REPERES HISTORIQUES

Jusqu'à la fin du 19e siècle, un petit hameau au milieu des vergers existe près de l'ancien cimetière. Le centre de localité est un espace culturel verdoyant.

À l'aube du 20e siècle, l'industrie du câble façonne un nouveau visage de la commune. Les premières maisons ouvrières, construites au tournant des années 20, mentionnées sur la carte par « Maisons Neuves » témoignent de cette évolution territoriale. La croissance démographique qui en résulte nécessite la construction d'un nouveau collège au Cheminet, inauguré en 1952.

Dans la première moitié des années 50, un promoteur privé initie une nouvelle dynamique sur cette portion de territoire, avec la construction de trois immeubles d'habitation et de commerces « Sus le Crau », que l'on renomme Place Centrale.

L'installation du premier médecin et d'une pharmacie dans le village, mais aussi de petits commerces (épicerie, primeur, coiffeur, pâtisserie, tea-room, magasin de chaussures, de vêtements), d'un garage pour cycles, de « colonnes de benzine » et d'un cinéma, ainsi que le déplacement de la poste, font entrer Penthalaz dans l'ère de la modernité. L'urbanisation se développe principalement au Sud de la place en y créant une nouvelle centralité villageoise.

Au début des années 70, l'installation de l'administration communale, dans les anciens locaux du cinéma, puis la construction de la salle du Verger au milieu des années 80, confortent le rôle majeur de cette place. La Place Centrale s'apparente à celle connue aujourd'hui. Plus récemment, les abords du centre de localité se sont urbanisés, effaçant les dernières traces culturelles de cette portion de territoire. Les arbres fruitiers et pâturages laissent peu à peu place aux pelouses engazonnées et aux arbres d'ornement.

UN TERRITOIRE COMMUNAL STRUCTURE PAR TROIS NOYAUX AUX FONCTIONS COMPLEMENTAIRES

Le centre villageois historique, qui a directement été façonné par le milieu agricole dans lequel il s'inscrit et qui présente une forte valeur patrimoniale ;

le centre de localité, qui est le siège de la vie communautaire, avec l'administration communale, l'école et la salle du Verger, la Poste et des commerces ;

le pôle Venoge alors nommé quartier Cossonay-Gare, qui s'accroche à la gare CFF et s'étend le long de la Venoge. Ce secteur constitue un des moteurs économiques communal et cantonal par son statut de site stratégique d'intérêt cantonal de la politique des pôles de développement (PPDE). Sur le site des Grands Moulins et le site de Venoge Parc, anciennement les Câbleries de Cossonay se regroupent aujourd'hui de nombreuses PME et le centre logistique de Planzer.

UN CHANGEMENT D'EQUILIBRE EN 2013

Il a été constaté que la réalisation de Venoge Centre, proche de la gare, a modi-

fié l'équilibre entre les divers quartiers et prêté la vitalité du centre géographique, Place Centrale, et principal, à vocation commerciale et administrative.

Donnant suite à la proposition d'un groupe de citoyens actifs, la Municipalité a mandaté, en 2015, l'association Equiterre pour conduire une démarche participative. L'acquisition concomitante d'une ancienne ferme, à la route de la Gare 38, assurant alors une bonne maîtrise du foncier, plaide pour initier une réflexion sur le devenir de cette portion de territoire. Inviter la population à faire part de son vécu, à enrichir le processus de par son expertise, s'est rapidement révélé positif, si l'on en juge par le nombre de participants lors de chacun des ateliers, et par la qualité des apports.

Comment les habitants se projettent-ils au cœur de leur lieu de vie ? Quels services et activités souhaitent-ils y trouver ? Quelles qualités et quelles ambiances veulent-ils pouvoir apprécier dans les espaces publics ? Suivant quels itinéraires de mobilité douce et par quels moyens désirent-ils relier les quartiers et notamment le centre et la gare ?



Perspective Place Centrale, relations entre bâti et espace ouvert

Perspective Marché sur la place Centrale à l'ombre du mail d'arbres



Telles ont été les questions posées à la soixantaine de participants présents tout au long de la démarche, dont le premier atelier en salle fut précédé d'une balade dans le village, prétexte à partager leur expérience des lieux.

Les résultats des deux premiers ateliers ont été spatialisés, en trois scénarios d'urbanisme, par Verzone Woods Architectes et team+ mobilité. Ceux-ci ont fait l'objet d'un troisième atelier et renforcé la compréhension et l'adhésion des participants à une image finale, dont la restitution, à fin 2019, a dû intégrer de nouvelles exigences en matière de constructions scolaires.

Dans un long processus participatif et a fortiori itératif, il n'est pas simple de dissocier les préférences exprimées par la population du résultat final, lequel doit aussi intégrer l'évolution des exigences en matière d'aménagement du territoire et d'environnement, que les impératifs financiers. Néanmoins, il ressort que la volonté d'une tranquillisation du centre, par la création d'une zone 20, la maîtrise du trafic lié à l'école, la création d'espaces publics appropriables, végétalisés et de qualité, l'implantation de services et de commerces de proximité, tout comme des continuités piétonnes sur un plus large périmètre constituent des demandes fortes et réitérées par les habitants de Penthaz.

Ce riche processus a permis de créer une vision pleinement partagée du « Penthaz demain » notamment par une participation significative de la population, intéressée et active lors de l'ensemble des ateliers.

LES TEMPS FORTS DE LA DÉMARCHÉ 2012

Un groupe de citoyens, principalement composé de conseillers communaux, interpelle la Municipalité sur le devenir du Centre de localité, en réaction à l'ouverture en 2012 du Venoge Centre proche de la gare CFF Cossonay-Penthaz et au besoin de mieux relier les différents quartiers.

2013 : Ce groupe propose à la Municipalité de réaliser une démarche participative pour envisager de manière partagée le visage de la Place Centrale et de ses abords, face aux dynamiques territoriales en action.

2015 : Avec le soutien financier de la Confédération via son programme d'encouragement pour le développement durable dans les quartiers, la Municipalité de Penthaz mandate l'association Equiterre pour conduire une démarche participative en vue de proposer une vision concertée sur cette portion de territoire. L'acquisition d'une ancienne ferme dans ce périmètre, route de la Gare 38, assurant une bonne maîtrise du foncier par la Commune, renforce la nécessité d'une vision territoriale d'ensemble.

19.03.2016 : Atelier 1 : État des lieux partagé et souhaits

Élaboration par les participants d'un diagnostic partagé du village, soit l'identification de ses forces et faiblesses. Définition préliminaire des usages et programme souhaités pour le centre de Penthaz.

18.06.2016 : Atelier 2 : Affinement du programme souhaité

Réflexions quant au devenir du centre de localité, en termes de mobilité, d'espaces publics et d'urbanisation. Propositions et améliorations désirées en termes de

mobilité douce et transport public pour l'ensemble de la commune.

Juillet 2017 : Un mandat d'étude dans les domaines de l'urbanisme et de l'architecture du paysage a été confié à Verzone Woods Architectes (VWA) pour réaliser cette image directrice. Dans ce cadre, VWA s'est entouré de deux bureaux partenaires afin d'étayer les intentions formulées dans les domaines spécifiques suivants, soit team + Mobilité et iConsulting pour les questions de faisabilité économique.

2018 : Mise en place des autorités de l'ASIVENoge et définition des besoins scolaires.

06.05.2018 : Atelier 3 : Propositions urbanistiques

Présentation de 3 variantes urbanistiques, s'appuyant sur les résultats des deux premiers ateliers. Echanges autour des scénarios et récoltes des préférences en vue d'une meilleure compréhension et adhésion des participants à la future « Image directrice du centre de localité ».

2019 : Prise de contact par le syndic et discussion avec les propriétaires de la parcelle n°126, route de la Gare 36, pour la présentation du projet et l'évocation des possibles. Les propriétaires sont conscients des enjeux liés au centre de localité et seraient enclins à céder leur bienfonds, sous réserve que la Commune leur propose une alternative satisfaisante.

15.04.2019 : Adoption du préavis municipal n° 2019-32 relatif à une demande de crédit pour l'élaboration d'un Plan d'affectation valant permis de construire sur les parcelles nos 109 et 688 à Le Cheminet.

16.11.2019 : Restitution de l'« Image directrice du centre de localité » à la population.

15.06.2020 : Adoption du préavis municipal n° 2020-42 relatif à une demande d'augmentation de crédit pour l'élaboration d'un Plan d'affectation sur les parcelles nos 109, 121 et 688 à Le Cheminet.

22.03.2021 : L'« Image directrice du centre de localité » a été soumise à validation du Conseil communal.

L'IMAGE DIRECTRICE L'IMAGE DIRECTRICE : UN DOCUMENT DE SYNTHÈSE EN 4 VOLETS

- Mise en perspective : contextualiser l'étude en termes d'organisation de gou-

vernance, de démarche, aux planifications territoriales ;

- Diagnostic : dresser un état des lieux factuel du centre de localité afin de mettre en lumière les principaux enjeux d'aménagement de cette portion de territoire.
- Vision et stratégie sectoriel : proposer, sur la base des constats dressés, des demandes issues de la démarche participative et de compléments et orientations de la Municipalité, une vision spatiale pour le centre de localité ;
- Faisabilité économique et plan d'actions : démontrer la viabilité économique de la planification et envisager sa mise en œuvre ;
- Annexes : rassembler et organiser l'ensemble des documents produits dans le cadre des réflexions sur le Centre de Penthalaz.

PORTEE DE L'IMAGE DIRECTRICE

L' image directrice est un document réalisé à l'intention de l'autorité communale. Elle constitue un instrument de niveau directeur – sans valeur légale et non contraignant pour les tiers.

Cette étude technique a une valeur de référence et de coordination, guidant les planifications et l'élaboration des projets en cours et futurs sur le périmètre concerné.

Les intentions formulées seront traduites dans la nouvelle version du Plan d'affectation communal, en cours de révision. Tout nouveau projet de planification et de construction dans cette partie du territoire communal devra affiner et préciser les éléments définis ici par une analyse de détail.

A noter que cette vision a été réalisée sur la base des éléments exprimés entre 2017 et 2020 et que l'expression spatiale des intentions formulées peut ponctuellement évoluer en fonction des besoins communaux ou intercommunaux à venir.

L'IMAGE DIRECTRICE, UNE VISION STRATEGIQUE

La Municipalité souhaite réaménager le centre de la localité de manière cohérente, tout en répondant au mieux aux exigences et besoins exprimés par la population lors de la démarche participative. Ceci constitue une vision stratégique à moyen et long termes.

L'approche mobilisée vise un projet concerté - pensé pour et avec la population - et multiscalair, conciliant enjeux territoriaux locaux et régionaux.

Les perspectives de développement préconisées ont pour but de créer un centre convivial, adapté aux pratiques villageoises, tout en s'inscrivant dans une logique d'usage parcimonieux du sol, une réduction des nuisances liées à la mobilité et une meilleure efficacité des installations (para-)publiques.

LIGNES DIRECTRICES ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Afin de traduire spatialement la vision d'ensemble du centre de localité, trois stratégies sectorielles portant sur les espaces ouverts, l'urbanisation et la mobilité sont développées ci-après. Ces dernières ont pour but d'orienter l'évolution et de cette portion de territoire, en vue de combler les lacunes et de renouveler les perceptions. Il s'agit de poser un cadre opportun pour le développement d'une nouvelle urbanité.

Chaque stratégie se décline en lignes directrices (LD) principes d'aménagement (PA), qui sont déclinées en recommandations d'aménagement génériques ou localisées.

L'ensemble des LD sont citées ci-après, les principes d'aménagements les recommandations d'aménagement figurent aux pages 38 à 40 du rapport de l' « Image directrice du centre de localité ».

LD1 - Améliorer la valeur d'accueil des espaces publics et leurs relations

LD 2 - Dynamiser le centre de localité et promouvoir une organisation spatiale lisible et cohérente, capable de répondre aux besoins de la population.

LD 3 - Repenser les mobilités du centre de localité (fluidifier, sécuriser et libérer)

UNE CONCRETISATION PAR ETAPES

En raison de l'envergure des aménagements et des impératifs scolaires régionaux, la concrétisation de l' « Image directrice du centre de localité » est envisagée par étapes.

Phase 0 - horizon 2018-2021 : Extension de la structure d'accueil (EMS, CAT et PC) et rénovation des surfaces commerciales. Travaux exécutés par des propriétaires privés, dont la Fondation EMS la Venoge.

Installation de pavillons provisoires sur la parcelle N° 127 (rentrée 2020) par l'Asivenoge.

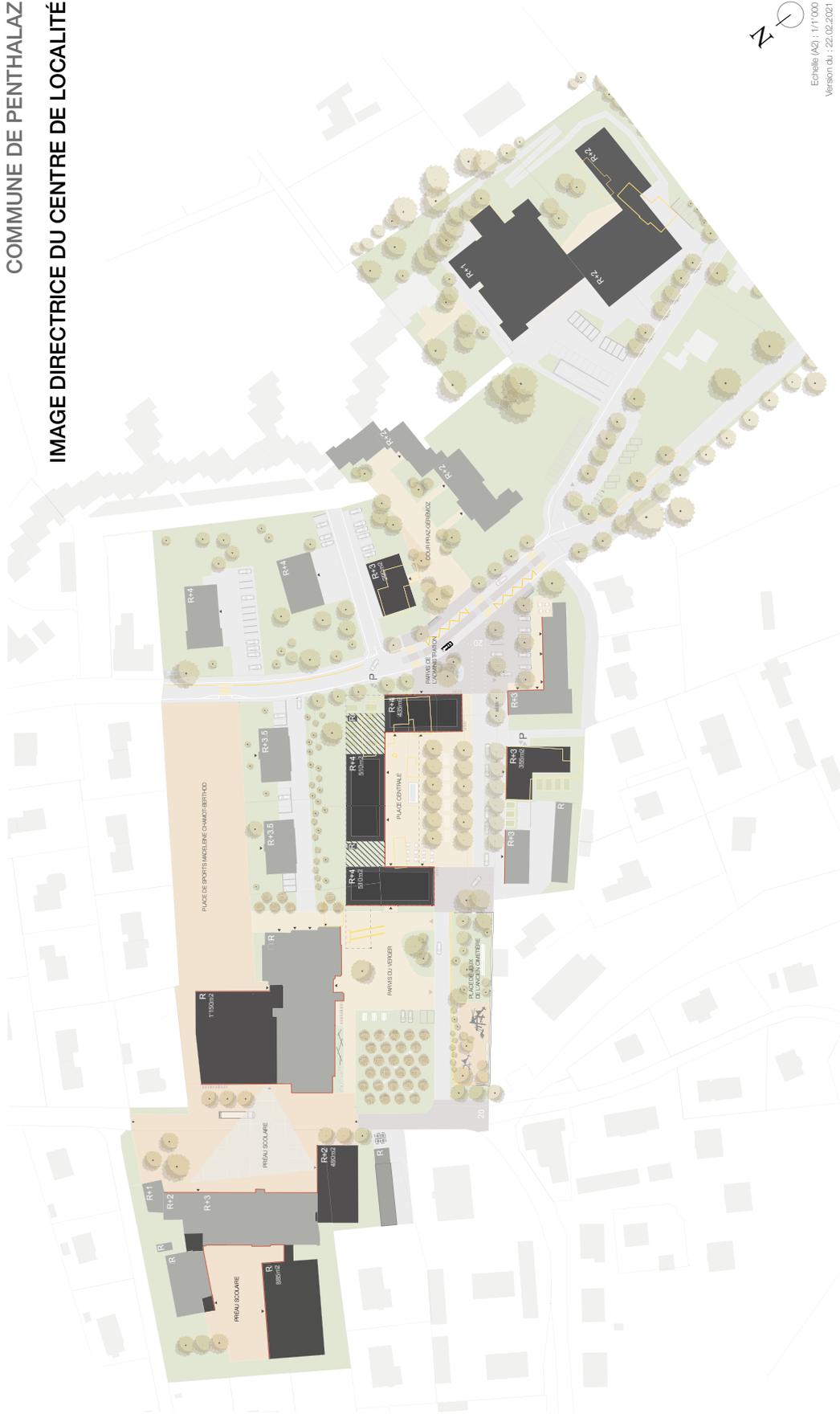
Phase 1 - horizon 2024-2025 : Réalisation des équipements scolaires et sportifs supplémentaires sur les parcelles n°109, 121 et 688.

Phase 2 - horizon 2025-2030 : Réalisation de la place Centrale, de l'urbanisation qui l'encadre et du parking souterrain. Réaménagement de la route de la Gare avec la suppression potentielle du giratoire.

Phase 3 - horizon 2030-2035 : Réaménagement de Parvis du Verger et du parc Dessous-la-Ville avec requalification du carrefour Cheminet / place Centrale. Valorisation de la parcelle 472. A noter qu'une restructuration du parking du Verger et du Parc Dessous-la-Ville pourrait être anticipée comme amorce du changement futur.

Le document complet « Penthalaz demain, Image directrice du centre de la localité » peut être téléchargé sur le site Internet de la Commune ou consulté auprès du Service technique.

COMMUNE DE PENTHALAZ
 IMAGE DIRECTRICE DU CENTRE DE LOCALITÉ



Echelle (A2) : 1/1'000
 Version du : 22.02.2021

- | | | |
|---|--|---|
| ESPACES OUVERTS | URBANISATION | MOBILITÉS |
| <ul style="list-style-type: none"> ● espace récréatif et sportif ● espace de dégagement végétalisés ● espace de sociabilité ● place et placette modératrice | <ul style="list-style-type: none"> ● arborisation ornementale ● arborisation fruitière ● potager ● pièce d'eau ■ construction à démolir ■ nouvelle emprise constructive ■ extension constructive possible selon parti pris architectural ■ bâtiment existant à valoriser / densifier | <ul style="list-style-type: none"> ■ bande polyvalente ■ passage piéton ■ bande cyclable / trottoir ■ arceau à vélo ■ espace de circulation mixte ■ zone de rencontre ■ place de stationnement ■ P entrée de parking souterrain |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ front bâti à préserver / créer ■ emprise au sol max ■ R+... nombre d'étages existants / projetés ■ accès au bâtiment ■ construction souterraine | <ul style="list-style-type: none"> ■ arrêt de bus TP ■ arrêt bus scolaire ■ abri bus | <p>texte grisé = localisation indicative</p> |

Les Coups de cœur de la Ludothèque

Ludothèque régionale de la Venoge



*Un jeu de Sid Sackson illustré par Ronan le Maître.
Pour 2 à 4 joueurs dès 8 ans.
Durée environ 30 minutes.*

Le jeu présenté est une nouvelle version d'un jeu paru pour la première fois en 1980.

C'est un jeu de «stop-ou-encore» familial aux règles simples.

Chaque joueur possède plusieurs alpinistes qu'il espère amener au sommet des différentes cimes de la montagne.

À votre tour de jeu lancez les 4 dés et formez 2 paires. Une paire indique toujours la voie sur laquelle vous allez faire avancer d'une case un alpiniste.

Les cimes sont réparties en colonnes : les plus courtes sont en apparence les plus rapides à grimper, pourtant il sera plus difficile d'y progresser !

Continuer à grimper ou s'arrêter momentanément ? Sauvegarder ses acquis ou prendre des risques ? Il vous faudra faire le bon choix sinon c'est la chute !!

Le but est d'arriver le premier au sommet avec 3 grimpeurs sur 3 voies différentes.



*Un jeu de Pacal Hugonie, illustré par Pauline Detra
Pour 2 à 6 joueurs dès 7 ans.
Durée environ 20 minutes avec une règle du jeu très simple.*

Dicycle Race est un jeu rapide et amusant qui saura divertir toute la famille.

On fabrique sur la table un chemin avec un nombre de cartes requis en fonction de l'âge des joueurs et de la difficulté choisie.

Chaque carte est un passage obligé qui nécessite une combinaison de dés et de couleurs.

Chaque joueur, à son tour, sélectionne 6 dés parmi les 18 dés disponibles selon la carte qui se trouve devant son cycliste.

Si la combinaison dés et couleurs est réussie, il avance son cycliste d'une case. Le premier joueur ayant atteint le podium est déclaré vainqueur.

Grâce à ses 4 modes de jeux et diverses variantes ce jeu est modulable selon l'âge des joueurs.



*Un jeu conçu et illustré par Bio Viva, en collaboration avec des professionnels de la petite enfance.
Pour 2 à 6 joueurs dès 4 ans.
Durée environ 20 minutes.
Jeu de mémoire coopératif et éducatif.*

Vite, le littoral est en danger !

De nombreux déchets ont été abandonnés sur la plage et ils risquent d'être emportés par les vagues.

Il faut placer sur la table des plaquettes mer, dune et animaux. On cache ensuite les animaux sous les tuiles déchets.

Chaque joueur à son tour jette le dé. S'il montre un animal, il faut enlever une tuile déchet et si l'animal caché sous la tuile correspond à celui du dé on peut mettre le déchet à la poubelle. Si le dé indique la mer, une planchette plage est retournée et la mer monte !!! L'objectif est de récupérer les déchets sur la plage avant qu'ils ne soient recouverts par la mer.

La ludothèque s'adresse à toute personne qui aime jouer. Petit ou grand, nous proposons des jeux pour les enfants à partir d'une année environ, avec un assortiment de Lego Duplo, de jouets en bois et les premiers jeux de société, jusqu'à des jeux pour les ados/adultes. Des jeux pour jouer en solo, à 2 ou 4 joueurs et plusieurs jeux à jouer en équipes, idéals pour des soirées jeux ou des anniversaires.

Les horaires de la ludothèque régionale de la Venoge sont les suivants :
mardi 17h00 à 19h00, mercredi 16h00 à 18h00, jeudi 16h00 à 18h00

www.ludothequedelavenoge.ch
info@ludothequedelavenoge.ch

Tél. 079 657 83 40 un répondeur prend note de vos appels en cas d'absence.

Les Coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale

Bibliothèque de la Venoge

Historique – Sombre – Glaçant

Un vétéran de la guerre russo-suédoise et un homme de loi tuberculeux vont se lancer dans une enquête à la suite de la découverte d'un corps mutilé dans le lac de Stockholm. Corruption, pauvreté, conspirations, ce roman mêlant historique et polar avec une construction atypique est cruel, dérangent. L'ambiance n'est pas sans rappeler «le parfum» de Süskind. Un premier roman qui est une réussite!

1793, Niklas Natt och Dag, Sonatine, 2019 (disponible en ebook à la bibliothèque)

Suspense – Amitié – Humour

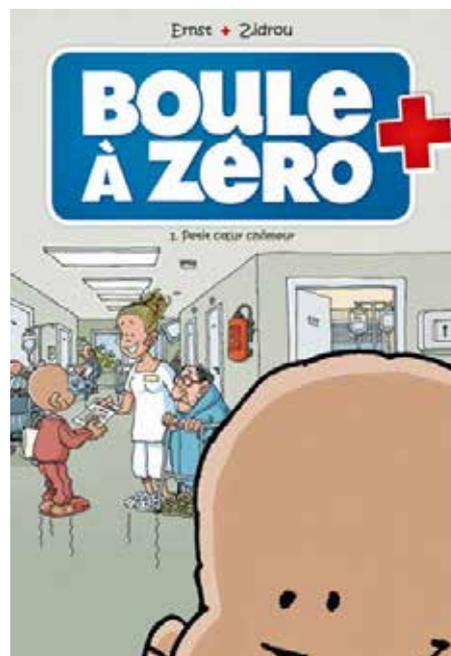
Envie de vous faire du bien? Ce roman est pour vous! Un roman épistolaire sous forme de mails entre le romancier à succès Pierre-Marie Sotto et Adeline Parmelan qui s'autoqualifie de «grande, grosse, brune». Au fil des échanges, les deux personnages nous entraînent dans une valse d'émotions en se moquant gentiment des convenances et des relations humaines.

Et je danse, aussi, Anne-Laure Bondoux et Jean-Claude Mourlevat, Fleuve éditions, 2015

Emouvant – Tendre - Humour

Zita, surnommée Boule à zéro, hospitalisée depuis de nombreuses années pour traiter sa leucémie. Dans cette série BD, les auteurs abordent le difficile sujet de la maladie grave chez l'enfant avec beaucoup d'humour, de finesse et de tendresse. Une BD unique en son genre avec une héroïne tout aussi unique!

Boule à zéro, Ernst et Zidrou



Bibliothèque intercommunale de la Venoge, ch. de l'Arbalète 4, 1306 Daillens
021/ 861 28 01 - biblio.intercommunale@dailens.ch - www.pddl.ch et www.bibliovenoge.ch
Horaires : lundi 15h30-19h / mercredi 11h30-16h / vendredi 15h30-18h / 1er samedi du mois 10h-12h

Agenda*

Les mesures sanitaires liées au COVID-19 ont fortement perturbé l'organisation des manifestations. Nous vous encourageons à consulter les sites internet des sociétés locales afin de ne pas manquer leurs prochains événements.

1er mai

Jeunesse, repas de soutien

7-8 mai

Foire aux livres

*sous réserve des conditions sanitaires liées à la pandémie.

Paroisses

Paroisse Protestante EERV



Lieux et horaires des cultes : en raison du contexte sanitaire, merci de vous reporter au site web de la paroisse www.penthalaz.eerv.ch

25 avril, 10h, foyer

13 mai, 10h, ascension, église

30 mai, 10h, église

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse : www.penthalaz.eerv.ch.

Administration communale

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h, ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 1), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

BOURSE COMMUNALE

Ouverture des guichets : tous les matins de 8h à 11h30.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 2).

ACCUEIL DE MIDI

Midicroque - Tél. : 079 940 19 21.

Nouvelle pasteure : Mme Nathalie Monot-Senn (nathalie.monot-senn@eerv.ch), tél. 021 331 56 44.

L'Arc-en-ciel

L'Arc-en-Ciel a repris ses activités et dispose aussi d'un site web :

www.arcencielvenoge.com

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay.

ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : **021 535 64 84**.

SERVICE DE LA POPULATION

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les mercredis après-midi de 16h à 19h.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 3), durant les heures d'ouverture des guichets.

SERVICE TECHNIQUE

Uniquement sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 4).

HORAIRE COVID JUSQU'À NOUVEL AVIS

Lundi : 08h00 à 12h00 - Mercredi : 15h00 à 19h00

Vendredi : 08h00 à 12h00

Mobility

2 VOITURES DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7

Place Centrale

Gare de Cossonay-Penthalaz

Déchetterie

DÉCHETTERIE VALORSA

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.

Mercredi de 9h15 à 11h45.

Samedi de 10h à 16h.

ECO-POINT

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.

Samedi de 07h à 16h.

Marché

Tous les mercredis, à la Place-Centrale de 8h à 12h.

Urgences

Police : 117 / Sapeurs-Pompiers : 118 / Ambulances : 144 / Intoxications : 145 / Rega: 1414
Médecins et pharmacies de garde : 0848 133 133 / Vétérinaire de garde : 0900 022 022